



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE MINISTÈRE E L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Arrêté DSM n° 62, annulant et remplaçant l'arrêté DSM n° 201423 du 04 juillet 2014, portant organisation du temps scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune de Saint-Philippe à compter du lundi 29 janvier 2018.

## Le Recteur de l'académie de La Réunion,

Rectorat

Division des structures et des moyens - DSM1

Affaire suivie par Marie-Sabine LAURET

> Téléphone 0262 48 13 46

Fax 0262 48 13 45 Courriel dsm.secretariat@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens CS 71003 97743 Saint-Denis CEDEX 9

> Site internet www.ac-reunion.fr

- **Vu** le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;
- Vu les avis des conseils des écoles concernées ;
- Vu la demande formulée par le maire de la commune de Saint-Philippe ;
- Vu l'avis du CEN du 07 décembre 2017 ;

## Arrête:

Art.1er. - L'organisation du temps scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune de Saint-Philippe est arrêtée conformément aux dispositions figurant en annexe du présent arrêté et applicables à compter du lundi 29 janvier 2018.

Art.2. - Les arrêtés antérieurs sont abrogés.

<u>Art.3.</u> - Le secrétaire général de l'académie de La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 19 DEC. 2017

Pour le recteur et par délégation l'inspecteur d'académie directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale

Jean-François SALLES





MINISTÈRE
DE L'EDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

## **ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE**

Commune: SAINT-PHILIPPE

Circonscription : Saint-Joseph

	Lundi		Mardi		Jeudi		Vendredi	
ECOLE(S)	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi
9740338Z E.E.PU CENTRE SAINT PHILIPPE	8h00-	13h30-	8h00-	13h30-	8h00-	13h30-	8h00-	13h30-
	11h30	16h00	11h30	16h00	11h30	16h00	11h30	16h00
9740339A E.E.PU MAURICE ET KATIA KRAFFT	8h00-	13h30-	8h00-	13h30-	8h00-	13h30-	8h00-	13h30-
	11h30	16h00	11h30	16h00	11h30	16h00	11h30	16h00
9740340B E.E.PU BARIL	8h00-	13h30-	8h00-	13h30-	8h00-	13h30-	8h00-	13h30-
	11h30	16h00	11h30	16h00	11h30	16h00	11h30	16h00
9740636Y E.E.PU BASSE VALLEE	8h00-	13h30-	8h00-	13h30-	8h00-	13h30-	8h00-	13h30-
	11h30	16h00	11h30	16h00	11h30	16h00	11h30	16h00
9740915B E.M.PU DU	8h00-	13h30-	8h00-	13h30-	8h00-	13h30-	8h00-	13h30-
CENTRE LA MARINE	11h30	16h00	11h30	16h00	11h30	16h00	11h30	16h00